

Cabinet de Maître Cyril CHELLE (SCP DE CONTI AVOCATS)

Avocat au Barreau de la Guyane, demeurant 1, Rue des Coulicous
97354 REMIRE-MONTJOLY - **Tel : 05 94 30 01 97** – chellecyril@decontiavocats.com

VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au tribunal judiciaire de CAYENNE, au Palais de Justice, 1 Rue Louis Blanc – 97300 CAYENNE

L'adjudication aura lieu le :

LUNDI 10 NOVEMBRE 2025 à 10 H 30

A la requête de **Maître Michel BES, SCP BR ASSOCIES**, dont le siège social est situé Centre d'Affaires Valmenière – 97200 FORT-DE-FRANCE, ayant pour avocat **Me Cyril CHELLE** de la **SCP DE CONTI AVOCATS**, Avocats au Barreau de la Guyane

DESCRIPTION DU BIEN

UN TERRAIN A BATIR à CAYENNE (97300)

5, Rue Ernest Prévot

Section AB n°434, Lieudit Rue Ernest Prévot, pour une contenance de 00ha 01a 43ca

OCCUPATION : le bien est vide de toute occupation

MISE À PRIX : 30.000 Euros

AVEC FACULTE D'UNE SEULE ET UNIQUE BAISSSE DE LA MISE À PRIX DE 20 %

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Pour enchérir, il est nécessaire de s'adresser à un avocat inscrit au Barreau du Tribunal judiciaire de la Cayenne et de consigner entre ses mains, par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Président de la CARPA GUYANE d'un montant de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros.

Fait et rédigé le 22 septembre 2025 à REMIRE-MONTJOLY, signé **Me C. CHELLE**

CONDITIONS DE LA VENTE : Consultation sans frais du cahier des conditions de vente dressé par Me C. CHELLE, auprès du secrétariat greffe du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de CAYENNE situé 1, Rue Louis Blanc – 97300 CAYENNE où il a été déposé, ou au Cabinet de la SCP DE CONTI AVOCATS, Avocats associés au Barreau de la Guyane, demeurant 1, Rue des Coulicous – 97354 REMIRE-MONTJOLY - **Tel : 05 94 30 01 97** (www.decontiavocats.com)